




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-612**

Séance publique du

7 mai 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210507- lmc1194410-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2021
Date de réception : mercredi 12 mai 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX-AVENANT 2- AUTORISATION DE SIGNATURE

Le 7 mai 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 30/04/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Amandine JANER, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Citoyenneté et Proximité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 MAI 2021

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX-AVENANT 2- AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence et les partenaires de la Convention Cadre des Centres Sociaux des Bouches-du-Rhône (La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, l'État, le Conseil Départemental 13, la Métropole Aix-Marseille-Provence et 9 communes) ont reconduit leur engagement en faveur des équipements sociaux structurants en signant le nouveau contrat jusqu'en 2021.

Outre le volet financier, cette convention cadre 2018-2021 qu'il vous est proposé d'actualiser par voie d'avenant, prévoit également des groupes de travail pluri-partenariaux selon différents points à améliorer.

Dans une approche globale le groupe de travail va poursuivre la déclinaison opérationnelle des enjeux que sont de réaffirmer la procédure de recrutement et préciser les modalités de recrutement des chargés de mission direction et d'identifier les besoins de professionnalisation et les compétences « transférables » en s'appuyant sur Senacs, le référentiel métier de 2016, et la GPEC des fédérations afin d'en faire émerger des profils et/ou des parcours.

La Convention Cadre instaure un cadre partenarial de référence articulé avec le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS) qui définit les orientations stratégiques et le programme d'action pour l'animation de la vie sociale.

De la même façon le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) définit les orientations pour : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et le soutien à la parentalité. Afin de développer une approche co-construite et renforcée des besoins, une participation proactive des parties prenantes et d'optimiser les moyens, les partenaires ont acté, lors du comité départemental du 2 février 2021, la fusion des schémas cités précédemment.

La convention cadre approchant de son terme du 31 décembre 2021, la prorogation d'une année permet la réalisation de la démarche de renouvellement durant l'année 2022 et une opérationnalité du schéma départemental unique à compter du 1er janvier 2023. Dans ces conditions, conformément à l'article 1,7,4 il est proposé un avenant à la Convention Cadre 2018-2021.

La convention a été conclue pour une durée initiale de quatre ans, le présent avenant proroge la convention pour une année supplémentaire (jusqu'au 31/12/2022).

Le présent avenant prolonge les orientations stratégiques, instances, et engagements formalisés précédemment par le biais de la Convention Cadre des Centres sociaux 2018-2021 (de l'article 1.2 à l'article 2.4) et son premier avenant de 2019.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir, Mes Chers Collègues :

- **APPROUVER** l'avenant n°2 à la Convention des Cadre des Centres Sociaux 2018-2021 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer.

DL.2021-612 - CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX-AVENANT 2-
AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00